

Concours nationaux et examens professionnels Session 2018

Les inscriptions aux examens professionnels d'Attaché principal et de SAENES de classe supérieure et exceptionnelle, ainsi que celles au concours interne d'Attaché sont en cours

Depuis le mardi 12 septembre à partir de 12h00 jusqu'au Jeudi 12 octobre 2017 jusqu'à 17h00.

Réf. : Bulletin officiel spécial du 20 juillet 2017

N.B. : Les inscriptions aux concours académiques de SAENES et d'Adjoint se dérouleront du mardi 6 février au mardi 6 mars 2018. Ces concours feront l'objet d'un autre document FO.

Promotion : oui mais... à quel prix ?

Revalorisation du point d'indice de 1,2% en deux temps (0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017) pour solde de tout compte obtenu sous pression par la mobilisation des personnels le 26 janvier 2016, nouveau gel annoncé pour 2018, régime indemnitaire en berne, hausse des cotisations, du coût de la vie : les concours et examens professionnels sont aujourd'hui pour l'ensemble des collègues, et au-delà de la simple promotion de carrière, **le seul et unique moyen de gagner en rémunération.**

Pourtant la grille actuelle, même avec une promotion, ne permet pas une vraie progression du pouvoir d'achat. **Les reclassements se font au rabais... se résumant parfois par le gain de quelques points d'indice pour un changement de corps ou de grade.**

Mais la grille issue des discussions Fonction publique sur l'Avenir de la Fonction publique - Parcours professionnels et rémunérations (AFP-PPCR) n'apporte aucunement les réponses attendues par les collègues. -

Au contraire. La mise en musique du non-protocole, imposé par le précédent gouvernement contre l'avis des organisations syndicales majoritaires FO-CGT et SUD se traduit par une grille dans laquelle personne ne gagne à moyen et long terme, par un rallongement des durées de carrière pour un gain financier bien maigre pour les agents, par des reclassements toujours aussi peu intéressants.

De plus, PPCR, signé par l'UNSA, la CFDT et la FSU, lie dorénavant les augmentations éventuelles aux indicateurs économiques et au retour potentiel à une meilleure croissance... C'est grâce à ce protocole que le gouvernement aujourd'hui renvoie aux calendes grecques les discussions sur la revalorisation du point d'indice !



FO rejette ce postulat et réaffirme son opposition à toutes les mesures d'austérité, issues du Pacte budgétaire européen, de sa règle d'or et du pacte de responsabilité.

Ce marché de dupes ne compense pas les pertes de salaire cumulées ces 6 dernières années par le gel du point d'indice (-8%), et certainement pas celles depuis 2000 (-20%). Elles ne peuvent satisfaire les agents qui attendent de vraies et immédiates augmentations de salaires.

Pertes mensuelles depuis 2000

Catégorie C	- 300€/mois
Catégorie B	- 400€/mois
Catégorie A	- 650€/mois

Pour FO, la question des carrières et du salaire est la question centrale !

C'est pourquoi FO réaffirme ses revendications :

- **la réouverture immédiate des négociations salariales.**
- une revalorisation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice pour le rattrapage des pertes subies depuis 2010, pour tous, titulaires et contractuels.
- **une refonte et une revalorisation de la grille indiciaire qui permette un déroulement de carrière attractif,**
- un déroulement de carrière qui permette d'atteindre l'indice terminal de son corps et l'accès à la catégorie supérieure.

C'est pourquoi le SPASEEN-FO appelle tous les personnels à se mettre en grève le 10 octobre prochain à l'appel de toutes les fédérations syndicales de fonctionnaires.

Création de postes : ah bon ?

Alors que l'éducation nationale est au centre des discussions et des priorités du nouveau gouvernement, il faut rappeler la situation des personnels administratifs. Au cours du quinquennat précédent, seuls 400 postes ont été créés alors que plus de 8 000 postes d'administratifs ont été supprimés au cours de ces dernières années entre 2006 et 2014.

Comment cela est possible ?

Car ces créations n'ont compensé en rien les départs en retraite, par exemple. Car 400 postes c'est une goutte d'eau au regard des milliers de postes supprimés.

Alors que les besoins sont plus que présents ; les services fonctionnent à flux tendu ; les personnels administratifs n'en peuvent plus et leurs conditions et leur temps de travail se dégradent ; les suppressions de postes ont transféré sur les uns, les charges et missions des autres, le gouvernement non seulement annonce la suppression de 120 000 fonctionnaires !

Le SPASEEN-FO :

- refuse toute suppression de poste !
- exige l'ouverture en nombre de postes aux concours internes et examens professionnels, de toute catégorie ;
- exige l'augmentation significative des possibilités de promotion par listes d'aptitude et tableaux d'avancements ;
- revendique l'accès aux grades supérieurs dès qu'on remplit les conditions statutaires.

Contractualisation contre Statut.

En parallèle, la contractualisation a remplacé le recrutement sous statut !

Le nombre de contractuels de droit public a explosé alors même qu'un plan dit de lutte contre la précarité avait été mis en place.

Quant aux contrats aidés, contrats de droit privé payés une misère, ils ont permis dans beaucoup de cas de faire tourner la machine dans des établissements exsangues et sous dotés. Et le gouvernement les supprime aujourd'hui à coups de hache et massivement les contrats aidés, mettant en danger les services et laissant à la rue ces collègues.

Et le nouveau président de la république veut favoriser le recrutement sous contrat dans la Fonction publique ?

Le SPASEEN-FO exige des recrutements sous statut car le statut protège et donne de vrais droits !

Contre la remise en cause des carrières.

Les réformes successives ont lourdement remis en question les statuts particuliers et n'ont apporté aucune réponse aux attentes des agents, pour lesquels elles n'ont pas été synonymes de véritable bond en avant et de gain financier majeur.

Le Nouvel Espace statutaire de la catégorie B empêche aujourd'hui le saut de grade de classe normale en classe exceptionnelle, obligeant à présenter deux examens professionnels pour y accéder, transformant le grade de classe supérieure en grade de recrutement et la carrière en parcours du combattant.

La mise en place du CIGeM de la Catégorie A, Corps interministériel à Gestion Ministérielle, a pu donner l'illusion à certains d'une carrière nouvelle. Pourtant la grille de la Catégorie A n'a pas été revalorisée lors de cette réforme qui en revanche, a effacé les statuts particuliers.

En tant qu'Attaché Principal, la seule promotion de carrière est le GRAF (Grade à Accès Fonctionnel), grade contingenté et dont les conditions d'accès sont restrictives (avoir déjà exercé des emplois fonctionnels dont peu peuvent se prévaloir) et n'ont plus rien à voir avec les conditions qui étaient requises pour accéder par concours ou liste d'aptitude au corps des CASU, avant sa mise en extinction.

Pour Force Ouvrière, c'est la négation du droit à la carrière amplifié par la RAEP, mode de recrutement contraire aux intérêts des collègues. Il est attendu du candidat, pour accéder au corps auquel il concourt, qu'il exerce déjà les missions de ce corps et qu'il en possède déjà les compétences et technicités particulières.

C'est acter les déqualifications de postes et introduire un vrai recrutement au profil !

Défendre les catégories,

C'est défendre nos missions et nos carrières !

Pour Force Ouvrière, le système catégoriel apporte des garanties statutaires pour les agents.

FO le défend contre une fonction publique limitée aux logiques de métiers et d'emplois et donc aux postes profilés qui restreignent droits à carrière et à mutation.

